

# LE TEMPS.

(Extrait du Colonisateur de Montréal.)

## EXECUTION A BELLEVILLE.

### LE MARI ET LA FEMME PENDUS.

Belleville, 6 Déc. 1862.

A MES CHÈRES PETITES FILLES.

Que Dieu vous bénisse ! Qu'il vous protège, mes chers petits enfants. C'est la dernière fois qu'il me sera donné de vous dire, mes chères filles, mes sympathies et mon amour pour vous. Dieu veut que votre papa et votre maman souffrent la mort lundi prochain. J'espère que Dieu fera miséricorde à nos âmes.

J'espère aussi mes chers petits enfants, que parvenus à l'âge de la raison, vous prierez le Dieu tout-puissant pour le repos des âmes de votre papa et de votre maman qui vous aiment si tendrement. Je sais que nous vous laissons à un monde sans charité, mais Dieu qui vous tout, vous prendra sous sa divine protection. Oh ! combien il m'en coûte de vous laisser ! Quels plaisirs j'éprouvais à caresser vos chères petites têtes ! Dans quelques heures votre papa et votre maman seront froids dans leurs bières. Visitez nos tombes, afin de vous souvenir de nous, vous chers petits enfants si malheureux et si infortunés qui resterez orphelins dans ce monde méchant. Mais mes chers enfants, il est une recommandation que je vous prie de ne jamais oublier, étant tombée des lèvres mourantes de votre mère ; c'est d'être toujours fidèle à vos devoirs religieux. Dites vos prières matin et soir. Assistez aux offices divins et ne manquez jamais d'aller à votre église le dimanche. Obéissez, si c'est possible, à ceux que Dieu choisira pour prendre soin de vous. Ecoutez toujours les instructions de votre pasteur. Mon souhait le plus sincère est que madame Grant, que Dieu bénira, je l'espère, pour toutes ses bontés à mon égard, se charge de mes enfants orphelins, suivant le conseil du Révd. M. Brennan. Je fais les vœux les plus sincères et j'ordonne que mes enfants soient élevés dans la religion catholique, qui était la religion de leurs

pères. Oh ! mon Dieu ! verrai-je encore mes chers enfants en ce monde ? Oh ! quel sort cruel d'être enlevée à mes enfants si jeunes. Que Dieu pardonne à ceux qui en sont la cause. Je pardonne à tous ceux qui nous ont été opposés. Tout ce que j'ai fait, — je l'ai fait pour défendre mon mari, et c'est ainsi qu'une épouse doit agir.

Je crois que M. Finn et M. O'Reilly ont fait tout ce qui était possible pour me défendre et j'espère que Dieu les bénira. Que Dieu bénisse tous ceux qui ont si généreusement intercédé pour nous auprès de l'Exécutif. Je pardonne à ceux entre les mains desquels notre pétition a été déposée et qui avaient le pouvoir de commuer notre sentence. Toas, ils paraîtront bientôt devant le tribunal de miséricorde. Je souhaite sincèrement qu'il reçoivent pardon quoiqu'il n'en aient pas un pour nous, qui pourtant avions été recommandés si ostensiblement à la miséricorde.

Je pardonne aux Doyles et aux Reddys, quoi John Reddley, Martin Caddy et Michael Doyle soient entrés dans la prison deux jours après mon emprisonnement et nous aient beaucoup battus et maltraités. Michael Doyle me frappa avec un bâton et me jeta par terre où je demeurai pendant longtemps. John Reddley, dans la même circonstance, me donna des coups de pied et dit en jurant qu'il valait autant nous faire mourir tous deux qu'un seul. Ils dirent en partant que la première fois qu'ils viendraient, ils ne se contenteraient pas de frapper à coup de pied et de poings sur mon mari, puisque ce n'était pas le moyen de le tuer. Moi, dans ma cellule, je leur pardonne et les remets entre les mains de Dieu. J'espère que Dieu leur fera justice, quoiqu'ils ne nous aient pas rendu justice, à moi et à mon mari, et qu'ils nous aient tant maltraités.

Je livre aussi le juge qui nous a condamnés et le jury qui nous a jugés à la justice divine. Ils doivent savoir, mieux que personne, s'ils nous ont rendu justice ou non.

Je bénis madame Grant et sa famille, mes propres enfants, mes chères Mary, Eliza et Lida ; ces pauvres petites que je laisse orphelines dans ce monde, et à tous mes amis je laisse mon amour et mes bénédictions.

Je déclare devant Dieu et devant les hommes que j'ai donné le coup malheureux pour lequel je vais souffrir la mort, seulement pour défendre mon mari, et cela sur mon propre terrain, près de ma propre maison, au milieu de mes enfants sans secours. Je déclare dans ma triste cellule que je n'avais pas la plus légère intention de tuer Munro, que le coup malheureux

n'était pas prémédité, et que tout ce qu'à juré madame Isabella McRae est faux, qu'elle n'a pas dit un mot de vérité. Je n'ai jamais dit ce qu'elle a juré m'avoir entendu dire.

Nous pritions tout l'argent que nous gagnions, à la tante de mon mari, Madame Doyle, et à John et à James Doyle, qui ne nous en ont jamais remis qu'une faible partie. C'est six cents piastres que nous avons prêtées.

Je soupçonne Munro d'avoir jeté un chien mort dans mon puits, ou dans le lieu où j'avais habitude de puiser de l'eau ; il m'a demandé un jour comment j'aimais cette soupe ?

(Signé.)

MARY AYLWARD,

épouse de Richard Aylward.

J'approuve et expose des faits.

RICHARD AYLWARD,

En présence de

J. P. McDONALD,

MME GRANT,

ANNA DAFOC,

LENAL DAFOC.

Quand on lit cette lettre, on ne peut s'empêcher de verser des larmes de douleur et d'indignation. Ce testament sublime sera l'apothéose des victimes et la flétrissure éternelle des bourreaux.

La postérité se demandera en le lisant, comment il se fait qu'un peuple civilisé ait laissé monter sur l'échafaud ces deux infortunés, elle ne pourra en croire ses yeux.

Pourtant, ce n'est malheureusement que trop vrai. L'Anniversaire du 8 décembre sera un jour lugubre, car il rappellera que l'injustice et le fanatisme mirent la corde au cou de deux innocents.

Un meurtre judiciaire a donc été commis. Les preuves sont évidentes : en voici le résumé. Les malheureux Aylwards avaient été attaqués sur leur propre terrain, ils avaient évidemment le droit de défendre leur vie et leur propriété menacées ; il n'y avait aucune preuve contre le mari, personne ne l'avait vu frapper, par conséquent il ne pouvait être responsable de la mort de Munro. Quant à son épouse, si c'est elle qui a donné le coup funeste — et c'est bien probable, puisqu'elle l'a avoué — elle n'est coupable que d'avoir trop obéi à l'instinct d'un sentiment que Dieu a gravé si profondément dans le cœur de la femme. Ce n'est pas la haine qui donnait à son bras tant de vigueur, c'est l'amour, le dévouement. — On leur refusa le bénéfice des paroles de Munro, répétant sur son lit de mort qu'il ne voulait pas qu'on les arrêtât, qu'il était aussi coupable qu'eux puisqu'il les avait provoqués.

(A continuer.)